



Financé par
l'Union européenne

Programme Européen FEDER 2021-2027 Île de La Réunion



FICHE ACTION 1.1.4 Excellence de la recherche et de l'innovation- Transformation écologique des systèmes insulaires

Direction FEDER	Recherche Innovation
Priorité	1 : Soutenir l'innovation, la recherche et le développement des filières prioritaires afin de favoriser le retour de la croissance durable et de l'emploi
Objectif Stratégique	1 : Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante et de la connectivité régionale aux TIC
Objectif Spécifique	1-1 : Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe
Domaine d'intervention	12 : Activités de recherche et d'innovation dans les centres de recherche, l'enseignement supérieur et les centres de compétence publics, y compris la mise réseau (recherche industrielle, développement expérimental, études de faisabilité)
Intitulé de la fiche action	Excellence de la recherche et de l'innovation - Transformation écologique des systèmes insulaires
Date d'approbation des critères de sélection	07 avril 2023
Date de validation	25 octobre 2023
N° de version	V2

POURSUITE D'UNE MESURE D'UN PROGRAMME PRÉCÉDENT

Non

Oui, partiellement

Oui, en totalité

1. CONTEXTE

La S3, dénommée S5, permet de définir une stratégie de développement économique fondée sur la valorisation des singularités régionales et des priorités thématiques claires.

Articulée autour du levier de l'économie de la connaissance, cette ambition a conduit à mobiliser des moyens contribuant à l'expansion du système régional de recherche et d'innovation composé notamment :

- d'un réseau d'infrastructures de rang mondial dans des domaines clés tels que l'observation du changement climatique et les sciences de l'atmosphère, l'agroécologie, les sciences marines, les biotechnologies et la santé ;
- de l'Université et 5 délégations régionales d'organismes nationaux opérant dans une quarantaine de laboratoires dont 9 unités mixtes de recherche ;
- d'un réseau régional de soutien à l'entrepreneuriat et à l'innovation dynamique, composé de 13 structures dont 2 centres de ressources technologiques

- de 14 réseaux professionnels.

Pour autant des freins au développement de la dynamique de l'innovation subsistent sur le territoire tels que :

- un nombre de diplômés du supérieur encore en retrait par rapport à la moyenne nationale
- la difficulté d'atteindre des masses critiques en matière d'effort de recherche au regard notamment d'une fragmentation des thématiques de recherche
- une faible attractivité et ouverture à l'international du système régional de recherche et de l'innovation
- une gouvernance de la S3 peu adaptée à l'économie de la connaissance.

Aussi, afin de renforcer l'internationalisation de la recherche, le plan d'actions S3 dénommée S5 propose d'accroître l'attractivité du territoire pour développer les capacités de recherche et d'innovation, mesurées par le nombre de scientifiques et d'ingénieurs travaillant à La Réunion, d'amplifier les transferts de connaissances, de savoirs, de technologies pour éviter la duplication de l'effort de RDI et accentuer l'impact de ces activités sur le territoire et d'augmenter la reconnaissance internationale par une participation accrue au programme Horizon Europe, mesurée par la contribution obtenue par le territoire et enfin d'augmenter le nombre de solutions innovantes d'origine réunionnaise exploitées à l'international.

2. OBJECTIFS DE LA FICHE ACTION

Au cours des dernières décennies, le système régional de recherche a connu une croissance notable qui permet aujourd'hui à La Réunion de disposer d'une position de leadership parmi les territoires d'outre-mer. Toutefois, à l'échelle nationale, européenne et en comparaison aux autres régions ultrapériphériques, ce système demeure relativement petit et caractérisé par une forte fragmentation thématique et organisationnelle de l'effort de recherche.

Pour accélérer l'inscription de La Réunion sur la voie de la société de la connaissance, la priorité est donc d'accroître le nombre de chercheurs-es et les collaborations locales comme internationales, afin d'atteindre des masses critiques qui permettront de créer des avantages compétitifs dans les domaines d'excellence du territoire et de peser dans l'espace européen et mondial de la recherche.

Cette action a ainsi pour objectif d'accroître les capacités, l'excellence et la reconnaissance internationale de la recherche publique développée sur le territoire de La Réunion, dans le domaine d'intérêt majeur de la S3 dénommée S5 des transformations écologiques des systèmes insulaires en lien avec l'économie verte et le numérique.

3. DESCRIPTION TECHNIQUE :

En raison de leur petite taille et de leur éloignement, les systèmes écologiques insulaires disposent de ressources limitées et présentent une très forte vulnérabilité face aux perturbations, notamment d'origine anthropique. Leur intégration dans le système-monde moderne a donc conduit à la dégradation accélérée de ces espaces et à la disparition de nombreuses espèces clés. Plus récemment, l'importation du « développement », c'est-à-dire d'une organisation sociale fondée sur la production et la consommation de masse, les énergies fossiles et la chimie de synthèse, a suscité une pression croissante sur ces milieux. Aujourd'hui, face au changement climatique et à la réduction annoncée des flux d'énergie et de matière extérieurs, l'un des défis majeurs pour les sociétés insulaires est d'inventer une nouvelle manière d'habiter leur territoire, de répondre aux besoins de base des populations (alimentation, logement, mobilité, etc.) tout en respectant les capacités et les rythmes des écosystèmes.

Afin d'encourager la constitution de masses critiques et la coordination de l'effort de recherche, dans ces domaines les projets devront contribuer aux axes de recherche et d'innovation définis dans les feuilles de route de la S3 dénommée S5 suivants :

Agro-produits, extraits naturels tropicaux et alimentation durable ;

Transition numérique et prévention des risques liées à la généralisation du digital.

Agro-produits, extraits naturels tropicaux et alimentation durable

La Réunion, « hotspot de la biodiversité », détient un patrimoine en agro biodiversité et en biodiversité exceptionnel et reconnu. Cependant les crises récentes, les changements globaux et notamment le changement climatique sont venus rappeler l'importance de sa protection et de son potentiel local, et que sa valorisation est encore trop peu développée. L'ambition est donc une plus grande souveraineté alimentaire et une plus grande valorisation des atouts locaux associés à la biodiversité du territoire.

Les recherches et le travail s'articulent notamment autour des axes suivants :

- Connaissances et caractérisation de la biodiversité, de l'agro-biodiversité, des ressources naturelles et plus globalement des agros-ressources, des usages et des modes de production
- Process d'extraction, de transformation, de formulation et de conservation

Transition numérique et prévention des risques liés à la généralisation du digital

L'ambition pour les acteurs impliqués dans la recherche dans le domaine du numérique est de faire de la Réunion un espace pilote, une terre d'inspiration dans des domaines tels que la e-santé, le tourisme (par la digitalisation de l'ensemble de la chaîne de valeur par les acteurs locaux) ou encore le bâti tropical (via la généralisation des capteurs intelligents et solutions de suivi énergétique permettant la transition écologique), et ce, en explorant trois grandes orientations :

- Le numérique au service du développement humain
- Le numérique au service du développement économique
- Le numérique au service de la résilience

4. BENEFICIAIRES :

- Établissements publics d'enseignement supérieur
- GIP, GIS
- Organismes de recherche publics
- Associations dont l'objet principal est la production de connaissances

5. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

Toute l'île

6. PERIMETRE DES DEPENSES ELIGIBLES ET NON ELIGIBLES

Outre les dépenses retenues et non retenues spécifiquement dans le guide du porteur de projet à la rubrique programme de recherche, des dépenses spécifiques ou des exclusions particulières à la fiche action sont mentionnées ci-dessous :

Dépenses éligibles :

- Les dépenses internes directes : à condition qu'elles ne soient pas financées par ailleurs et que les éléments de coûts soient présentés clairement dès l'instruction (exemples pour les dépenses de personnel : nom, fonction, taux de rémunération, temps passé sur le projet et mode de calcul)

- Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration liés aux actions (selon le barème interne de la structure s'il existe), à défaut le barème de la fonction publique
- Prestations externes nécessaires au bon déroulement du projet
- Achat d'équipements au prorata temporis de l'utilisation sur le projet si durée d'amortissement supérieur à 2 ans
- Frais de communication liés à l'intervention du programme européen et de l'Autorité de gestion Région Réunion
- Travaux et frais nécessaires à l'installation et à la mise en service d'un équipement
- Charges indirectes éligibles au taux forfaitaire de 15% des frais de personnels *directs éligibles*.

Dépenses non éligibles :

- TVA
- Amendes, pénalités financières, intérêts moratoires, intérêts débiteurs
- Dépenses liées à l'immobilier (construction, acquisition, extension, réhabilitation des locaux)
- Matériels d'occasion
- Matériels reconditionnés
- Matériels roulants
- Equipements liés au renouvellement de biens amortis
- Frais juridiques liés à des contentieux ou rescrits
- Amendes, pénalités financières, intérêts moratoires, intérêts débiteurs
- Abonnements/Location (dont espaces stockages numériques, ...)
- Frais de bouche liés à de l'événementiel
- Matériels et équipements de bureau
- Rémunération des personnels fonctionnaires, contractuels non recrutés spécifiquement pour le projet
- Matériel bureautique courant
- Aucune dépense inférieure à un seuil de 500 € ne sera prise en compte, sauf dépenses de rémunération, y compris les indemnités de stage

Par ailleurs, le porteur de projet doit veiller à ne pas présenter des dépenses au réel déjà financées par un OCS.

7. INDICATEUR SPECIFIQUE DE REALISATION :

			Indicateur	Unité de mesure	2024	2029
P01	RSO1.1	RCO08	Valeur nominale des équipements pour la recherche	EUROS	0,8 M€	18.44 M

Indicateurs de résultat :

			Indicateur	Unité de mesure	2024	2029
P01	RSO1.1	RCR08	Publications émanant de projets bénéficiant d'un soutien	Publications	0	204

8. CRITERES DE SELECTION DES FICHES ACTIONS

(Conformément à l'art 73 du Règ. Général)

Critères de sélection transversaux :

Les projets soutenus devront contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Union Européenne et ceux du programme FEDER FSE+ 21-27 de la Réunion.

A ce titre :

- Les porteurs de projets soutenus devront s'engager à respecter la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne.
- Les opérations sélectionnées devront contribuer à l'égalité, à l'inclusion et à la non-discrimination des publics concernés.
- Les opérations soutenues devront systématiquement garantir l'accessibilité, sans discrimination, des locaux aux publics concernés
- Les projets sélectionnés devront contribuer à la transition vers une économie neutre pour le climat dans le cadre du Pacte Vert pour l'Europe. L'analyse DNSH du programme a au titre de ce type d'action et des méthodologies nationale et communautaire, retenu que par nature, ce type d'action a un impact globalement neutre au regard des 6 critères analysés.
- Les projets soutenus devront majoritairement contribuer à l'atteinte du cadre de performance du programme, de ses valeurs cibles de réalisation et de résultat.
- Les opérations seront sélectionnées en cohérence avec les lignes de partage du programme afin d'assurer une efficacité, une utilisation optimale et de sécuriser l'usage des fonds communautaires sur le territoire réunionnais.
- Le cas échéant, pour les dossiers relevant des aides d'état, les projets soutenus devront être compatibles avec la réglementation des aides d'état.
- Les porteurs de projet soutenus devront disposer de la capacité technique et financière nécessaire pour mener à bien les opérations sélectionnées.
- Afin d'inscrire l'île de la Réunion sur la voie de l'économie de la connaissance, écologique, compétitive et inclusive, les opérations sélectionnées devront être cohérentes avec les 4 priorités transversales et 9 thématiques de la stratégie de spécialisation intelligente (S3 dénommée S5) de La Réunion

Critères de sélection spécifiques :

- Les demandeurs devront disposer dans leurs effectifs de personnels ayant les capacités pour développer le programme de recherche.
- Les demandeurs ayant déjà menés à bien des opérations de même envergure seront privilégiés.
- Les demandeurs devront présenter des projets de qualité avec une ambition scientifique affichée, ayant des impacts et retombées pour le territoire et ayant une organisation efficiente. Ces trois points seront appréciés de façon cumulative. Les projets soumis au programme Horizon Europe qui disposent du « label d'excellence » sont dispensés de l'évaluation de l'excellence, des impacts et de la qualité de mise en œuvre du projet.
- Les projets contribuant à augmenter le nombre de chercheurs locaux travaillant, sur la thématique, d'au moins 10% seront privilégiés.
- Seront favorisés les projets dont un laboratoire a candidaté sur Horizon Europe au cours des 5 dernières années.
- Les projets disposant du label d'excellence seront favorisés.
- Seront privilégiés les programmes de recherche transférables et collaboratifs dans la perspective d'une économie plus innovante.

Mode de sélection des opérations :

Appel à manifestation d'intérêt réguliers, basé sur une grille de notation (cf exemple Annexe 1).
Seuls les projets dont la note est supérieure ou égale à 12/20 au terme de l'instruction seront retenus.

9. PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER ET OBLIGATIONS SPECIFIQUES DU DEMANDEUR :

La liste des pièces constitutives du dossier de demande de subvention devra être conforme à la liste des pièces du manuel de gestion 2021-2027 et devra comprendre :

- la lettre de demande et d'engagement du porteur confirmant la réalisation de l'opération dans les délais indiqués et de non-sollicitation d'autres financements publics sur l'opération que ceux figurant au plan de financement transmis ;
- le formulaire de demande type ;
- la décision de l'organe compétent du Maître d'Ouvrage approuvant le projet d'investissement et son plan de financement ;
- la note de présentation de l'opération ;
- le calendrier prévisionnel de réalisation et l'échéancier prévisionnel ;
- tout document permettant d'apprécier la qualité du projet notamment au regard des critères de sélection et d'analyse visés supra ;
- toutes les pièces justificatives citées dans la grille de notation.
- tout document permettant d'apprécier la qualité du projet notamment au regard des critères de sélection et d'analyse mentionnés dans la présente fiche ;
- grilles de marchés publics complétées (le cas échéant) ;

10. MODALITE D'INSTRUCTION DES DEMANDES DE SUBVENTION :

Type de sélection	Fil de l'eau	AMI	Appel à projet
<i>(case à cocher)</i>		X	

La sélection des opérations repose sur 2 volets

- 1) La vérification de l'éligibilité de la demande

L'analyse de l'éligibilité de la demande intègre deux volets :

- a) Eligibilité administrative :
 - Statut du demandeur conforme à la fiche action
 - Complétude du dossier de demande
 - Opérations présentant une durée de réalisation compatible avec le calendrier de mise en œuvre du PO 2021-2027.
 - b) Cohérence stratégique : Respect des critères transversaux du programme et réglementaires définis supra
- 2) L'évaluation de la demande

L'évaluation de la demande et l'éligibilité du dossier seront déterminées sur la base de la grille en annexe.

11. SPECIFICITES DE LA FICHE ACTION

Néant

12. MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES :

Régime d'aide :	X Non
Préfinancement par le cofinanceur public :	X Non

- Taux de subvention UE au bénéficiaire : 85 % de FEDER
- Plafond éventuel des subventions publiques :
 - Concernant les frais de personnel, les salaires bruts chargés seront plafonnés à 80 000 € par an et par ETP
 - Les coûts d'étude (externalisée) seront plafonnés à 1000€ HT/jour/ personne
- Plan de financement de l'action :

Dépenses éligibles	FEDER	CPN (Région)	Bénéficiaire
100 %	85 %	15 %	--

13. INFORMATIONS PRATIQUES :

Lieu de dépôt des dossiers : par voie dématérialisée (portail régional des fonds européens FEDER – FSE +)

Où se renseigner ?

Direction FEDER Recherche Innovation
Annexe de l'Hôtel de Région (3ème étage)
Tél : 02.62.48.71.46

Site Internet : www.regionreunion.com

ANNEXE 1 : EXEMPLE DE GRILLE DE NOTATION POUR LES APPELS A MANIFESTATION D'INTERET

Principes de sélection		Notation	Pièce justificative requise
Capacité financière et opérationnelle du porteur de projet	Le demandeur a-t-il la capacité financière et administrative de mener à bien le projet ?	- Bonne : 10 - Moyenne : 5 - Passable : 2	Les délibérations de l'organe délibérant présentant : 1. Le budget de l'année N 2. Le plan de financement de l'opération
	Le demandeur a-t-il dans son effectif les capacités pour développer le programme de recherche	Non : 0* Oui : 5	CV et argumentaire sur les personnels de la structure mobilisée directement sur le projet scientifique
	Le demandeur a-t-il déjà mené à bien des opérations de la même envergure ?	Non : 0 Oui : 10	Liste des projets qui ont été menés par l'organisme et leurs bilans. Planning prévisionnel et calendrier exécutif.
Evaluation scientifique du projet **	Qualité et ambition scientifique	0 à 20	Rapport expert extérieur
	Impacts et retombées du projet	0 à 20	Rapport expert extérieur
	Organisation et réalisation du projet	0 à 20	Rapport expert extérieur
Contribution du projet à l'Augmentation du nombre de chercheur locaux sur la thématique	Augmentation du nombre de chercheur locaux sur la thématique de plus de 10%	Oui : 5 Non : 0	Formulaire de demande (liste des chercheurs + recrutements prévus)
Excellence de la recherche et transversalité	L'un des laboratoires participant au projet a candidaté sur Horizon Europe au cours des 5 dernières années	Non : 0 Oui : 5	Preuve de dépôt de dossier au titre d'Horizon Europe
	Le projet dispose du « label d'excellence »	Non : 0 Oui : 5	Label
	Programme de recherche transférable et collaboratif dans la perspective d'une économie plus innovante	Non : 0 Oui : 5	Formulaire de demande

* note éliminatoire au regard de la réglementation et/ou des objectifs du programme.

** si sur l'un des 3 critères note < 5 = éliminatoire

Les dossiers présentant une note inférieure au seuil de 12/20 ne seront pas retenus.